Municipalité de La Présentation
772, rue Principale
La Présentation, Qc J0H 1B0
Tel : (450) 796-2317
Urgence : 450-513-2317

FORMULAIRE POUR LOCATION

PAVILLON DES LOISIRS

NOM DU DEMANDEUR: _____

ADRESSE: _____

_____

_____

TÉLÉPHONE: _____

DATE DE LA DEMANDE: _____

DATE DE LOCATION: _____

HEURE DU DÉBUT: _____

HEURE DE FIN: _____

Le montage et démontage de la salle doivent être inclus dans les heures de début et de fin indiqués sur le contrat. Des frais supplémentaires seront facturés selon les coûts engendrés par la Municipalité.

Mettre vos initiales : _____

CLÉ REMISE À: _____

DATE DE REMISE : _____

PRIX DE LA LOCATION : 160$+tx = 183,96$

PAYÉ LE : _____

_____

Marie-Soleil Gaudreau
Préposée à la location du Pavillon des Loisirs

Municipalité de La Présentation
772, rue Principale
La Présentation, Qc J0H 1B0
Tel : (450) 796-2317
Urgence : 450-513-2317

MODALITÉS DE LOCATION - PAVILLON DES LOISIRS

1. Le demandeur désire louer la salle principale du Pavillon des Loisirs située au rez-de-chaussée du bâtiment. A cet effet, il doit payer les frais de location lorsqu'il complète la présente demande. Si d'autres locaux sont utilisés, des frais de nettoyage seront facturés au demandeur par la Municipalité.

2. Le demandeur est la personne responsable de la location et à cet effet, il doit s'assurer de ne pas briser le matériel mis à la disposition des occupants des lieux. S'il survenait du vandalisme, le demandeur serait passible de payer les frais de réparation ou le coût de remplacement de l'ameublement ou des équipements détériorés. Le cas échéant, un rapport de constatation des dommages serait alors remis à la Municipalité par la préposée à la location. C'est la Municipalité qui décidera des suites à donner.

3. Le locataire est responsable du comportement et de la sécurité de ses invités pendant toute la durée de l'événement. Il doit prendre les mesures raisonnables nécessaires afin d'empêcher toute personne en état d'ébriété de quitter les lieux avec une consommation alcoolisée, de circuler ainsi dans les rues du village ou de conduire un véhicule.

4. Le demandeur a la responsabilité de se procurer un permis d'alcool, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, s'il prévoit vendre lors de la location car le permis est obligatoire pour pouvoir le faire.

5. Le demandeur devra prendre possession de la puce au bureau municipal, si possible, la veille de la location, sur les heures d'ouverture du bureau municipal : du lundi au jeudi de 8h à 16h15 et le vendredi de 8h à 12h. Le demandeur devra rapporter la puce au bureau municipal immédiatement après la fin de sa location. Il est possible d'y laisser la puce en dehors des heures d'ouverture du bureau dans la boîte noire accrochée après la porte d'entrée du bureau municipal.

6. Le demandeur doit s'assurer de ne rien laisser sur place qui pourrait être la cause d'un incendie. Il doit vérifier que les éléments de la cuisinière soient bien éteints et que tous les équipements électriques qu'il a branchés soient bien débranchés. Il doit fermer les lumières des locaux utilisés, bien fermer portes et fenêtres et verrouiller les portes du local.

7. Le prix de la location est de 160$ plus taxes, payable au moment de la réservation. Un dépôt de 300$ est demandé avec la location du Pavillon des loisirs.

8. Le Pavillon des Loisirs est un bâtiment où il est strictement interdit de fumer. Il est interdit de faire l'usage de confettis, de paillettes ou de lubrifiant à ballon à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. De plus, il est strictement interdit d'apposer des crochets ou du matériel sur le plafond et les murs de la salle.

9. Le demandeur devra s'assurer de déposer le sac poubelle dans le conteneur, situé dans le stationnement des loisirs, avant son départ.

10. Le demandeur doit avoir 21 ans minimum et nous fournir une pièce d'identité avec photo.

11. **Le code du WIFI au pavillon : LoisirsLP1**

J'accepte les conditions mentionnées pour la location du Pavillon des Loisirs.

_____ _____

Demandeur Date